

**Direction : Direction Financière**

**Direction des FINANCES**

**REF : FINAN2006027**

**OBJET : Versement d'un complément de subvention au "Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel" et au "Club Indans Cité"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°227 du 24 novembre 2005 approuvant et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention triennale entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs structures et associations culturelles, notamment le "Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel",

Vu la délibération n°47 du 23 mars 2006 accordant des subventions et participations à divers établissements publics locaux et associations pour l'année 2006,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1** : Décide de verser un complément de subvention de 5 800 euros au "Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel"

**ARTICLE 2** : Décide de verser un complément de subvention de 2 400 euros au "Club Indans Cité"

**ARTICLE 3** : Dit que la dépense sera imputée :

- 6574 312 (705 6574 312 CAPA)
- 6574 40 (306 6574 40 INDANSCI)

Le Maire